



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-131851>

Département(s) de publication : **62**

Annonce n° **24-131851**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22620001200012

Ville : ARRAS

Code postal : 62000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 62

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics596280.fr>

Identifiant interne de la consultation : 202462M1594

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : <https://marchespublics596280.fr>

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée restreinte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - Formulaire Dc2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - Formulaire Dc1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - (Dc4) Déclaration de sous-traitance (En cas de sous-traitance)
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Attestation d'assurance : Une attestation d'assurance pour la mission architecte
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Certificats de qualification professionnelle : Les certificats de qualification professionnelle : architecte(s), tous les bureaux d'études, Vrd et économiste de la construction, y compris pour la mission optionnelle Opc. - Fichier (Excel) Affiches à compléter afin d'apprécier les garanties techniques,

professionnelles et financières des candidats : 1- Identification de l'équipe et tableau récapitulatif des moyens humains et financiers ; 2- dossier de références dites "similaires" ; 3- dossier de références "libres"; 4 et suivants références Bet tous corps d'état et autres (voir détail à l'article 5.1 - dossier de candidature - du Règlement de la Consultation (Rc)). - Organigramme de présentation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et Cv - Note synthétique de présentation du groupement candidat

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 16/12/2024 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Oui

Nombre maximum de candidats : 3

En cas de réduction, critères de sélection des candidats admis à présenter une offre : - Critère 1 - Compétences et moyens : appréciés au regard des compétences, de l'expérience, des moyens techniques et humains présentés. En cas de groupement, l'appréciation portera également sur la cohérence et la complémentarité des membres du groupement entre eux. Ces éléments sont évalués de manière transversale d'après l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature, et notamment l'organigramme de présentation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et la présentation synthétique des membres du groupement. - Critère 2 - Références : appréciées au regard des références significatives des membres du groupement, évaluées selon la qualité architecturale et technique des réalisations présentées, et des autres références présentées. La qualité et la pertinence des références proposées par les concurrents seront prépondérants dans le choix des 3 candidats admis à remettre une offre

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Valeur technique sur la base du mémoire technique : 55% Prix : 45%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : 202462M1594 - Désignation d'une équipe de maitrise d'oeuvre pour la mise en accessibilité du collège Jean Moulin à Le Portel

Code CPV principal - Descripteur principal : 71300000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : 202462M1594 - Désignation d'une équipe de maitrise d'oeuvre pour la mise en accessibilité du collège Jean Moulin à Le Portel

Lieu principal d'exécution du marché : Collège Jean Moulin à Le Portel 62480 - LE PORTEL

Durée du marché (en mois) : 38

Valeur estimée (H.T.) : 219317 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le montant global des travaux de l'opération est évalué à 1 842 000,00 euro(s) hors taxe soit 2 210 400,00 euro(s) toutes taxes comprises (valeur mars 2024) . Le démarrage de la mission du maître d'oeuvre est prévu en février 2025. Deux PSE sont prévues : Prestation n°9 : Etudes de conception et organisation du chantier (OPC_Conception et Travaux). Prestation n°10 : Mission de Synthèse. L'équipe de maîtrise d'oeuvre devra obligatoirement présenter les compétences suivantes : un ou plusieurs architecte(s), un Economiste de la Construction, un ou plusieurs Bureau(x) d'Etudes Techniques avec les compétences suivantes : Compétence Tous Corps d'Etat ; Compétence en VRD. Concernant la mission de la prestation supplémentaire éventuelle : Compétence Ordonnancement Pilotage et Coordination. Nota : une même structure peut avoir

plusieurs compétences. Les groupements d'entreprises sont autorisés. En cas de groupement conjoint, le mandataire devra obligatoirement être solidaire. Si le mandataire n'est pas solidaire, il pourra se voir contraint de le devenir pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur. En application de l'article R2142-21 du CCP, le pouvoir adjudicateur interdit à un architecte de faire partie de plusieurs groupements. Les compétences Economiste de la construction et VRD peuvent être intégrées au cabinet d'architecte, ou au bureau d'études techniques du groupement. Un membre d'un groupement, autre que l'architecte, est autorisé à figurer dans plusieurs groupements. Voir toutes les modalités détaillées au règlement de consultation

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/11/2024